



Déclaration liminaire FSU Mayotte CAENM du 8 avril 2020

Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur,

Pour la FSU Mayotte, dans la période actuelle, la priorité est sanitaire. Vous êtes les garants et les responsables de la protection de la santé des agents et des élèves. Pourtant, nous constatons jour après jour que des distributions de pochettes sont organisées ici ou là créant ainsi des regroupements contraires aux consignes nationales de confinement. Ces actes irresponsables mettent en danger la vie de tous.

Pour la FSU Mayotte, la priorité est sanitaire, pourtant des agents sont convoqués dans les établissements sans qu'ils soient nécessaires pour la continuité administrative et au mépris là encore des règles de sécurité imposées par les plus hautes autorités de l'état.

Aujourd'hui vous proposez une période de pause. Pourquoi une pause et pourquoi à cette date ? Pouvez-vous nous dire clairement que cette période ne se substituera pas aux vacances de mai ?

Les agents ont droit aux vacances et en ont besoin tout comme les élèves. Si vous voulez que les agents et la communauté éducative puissent vraiment bénéficier de la période de pause que vous proposez, il faut que les pressions qui s'exercent notamment sous forme de l'appel fait à des volontaires pour les élèves décrocheurs, cessent. Peut-être serait-il plus utile de dire aux personnels de demander moins de travail aux élèves et notamment de ne pas donner de travail corrigé-noté (la note ne sera pas comptée dans le contrôle continu). C'est ainsi que nous pourrions avoir une véritable pause.

La FSU est opposée à la prise en compte de notes pendant la période de confinement et approuve donc la position du Ministre sur ce plan. Les inégalités existent, le confinement hélas n'efface pas ces réalités mais les révèle plus cruellement encore et les exacerbe. Il convient de ne pas les creuser davantage. Il s'agit avant tout de maintenir le lien avec les élèves et les familles pour les rassurer et les accompagner dans le respect du droit à la déconnexion de tous et des statuts des personnels.

Vouloir enseigner de nouvelles notions durant la période de confinement va inévitablement aggraver les inégalités scolaires, entre les élèves qui auront été dans des conditions matérielles propices aux apprentissages et les autres. Dans ce sens, il ne doit pas y avoir de prise en compte d'évaluations qui auraient eu lieu pendant la période de confinement, ni au retour de celle-ci sur ce qui aurait été étudié durant cette période.

S'il est nécessaire de se poser ensemble la question de l'après, il faut cesser sur le temps présent de multiplier les messages. Il faut au contraire avoir une parole claire et rassurante : si le lien éducatif a été maintenu avec les élèves, le fonctionnement normal de l'école s'est arrêté début mars et à la

reprise, tous les éléments de programme seront revus en tenant compte de ce temps suspendu : c'est cela qui constituera la continuité des apprentissages due à tous les élèves.

Il est donc nécessaire que vous affirmiez clairement aux enseignants-es comme aux familles que les vacances scolaires doivent être un temps de repos et de coupure. Faisons confiance aux équipes pour maintenir le lien éducatif avec leurs élèves et les familles.

S'agissant des conditions du déconfinement, la FSU a demandé en CHSCT ministériel et redemande ici un "dépistage généralisé des personnels et des élèves mais également des testes de sérologie comme préalable à toute reprise d'activité". Elle a demandé également "la mise en place immédiate d'un groupe de travail du CHSCT pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la sortie du confinement et de la reprise des activités, du point de vue de la santé et de la sécurité au travail, dans les écoles, établissements et services de l'EN".